

Résolution adoptée à la séance plénière du 29 mars 2021

Pour une politique nationale de santé environnement au cœur des territoires

Déclaration du groupe de l'Artisanat

Si les interactions entre la santé et l'environnement sont inscrites dans le code de la santé publique, la politique publique en ce domaine reste encore insuffisamment cohérente et lisible pour être pleinement efficace.

En effet, la notion de « santé environnement » se trouve incluse dans une large diversité de plans nationaux et territoriaux, notamment à travers les questions de logement, mobilité, alimentation et bien sûr de santé.

Il manque cependant une vision transversale qui permettrait une approche globale d'une politique de santé prenant en compte la diversité des facteurs environnementaux.

C'est l'enjeu de cette Résolution et il rejoint des positions défendues dans de précédents avis du CESE, en faveur d'une approche plus globale de la santé.

La Résolution appelle donc à un pilotage national qui permettrait un portage fort de la politique de « santé environnement » et faciliterait ainsi sa clarté et sa déclinaison dans les territoires.

C'est en effet, au plus près du terrain, au vu des spécificités locales sanitaires, environnementales et sociales, que des actions concrètes peuvent être conduites, en intégrant notamment la « santé environnement » dans les documents de planification et d'aménagement.

La politique de prévention est un des leviers essentiels qui doit s'appliquer à l'échelle nationale comme territoriale. Cela passe par la formation de tous les professionnels de santé et du soin, mais aussi par l'éducation à la santé à l'école, et par une information accessible à tous les citoyens leur permettant de faire évoluer leurs comportements face aux facteurs de risques.

A cet égard, on observe que les citoyens sont de plus en plus attentifs aux impacts de leur mode de vie sur leur santé ; ce qui se manifeste notamment dans leurs achats alimentaires comme dans l'évolution de leurs souhaits en termes de lieu de vie et de logement, et cela plus encore depuis la crise sanitaire.

Du côté des entreprises, la politique de prévention est également un axe prioritaire porté par nos branches professionnelles et décliné sur le terrain autour d'actions concrètes et de formations pour faire évoluer les pratiques professionnelles en faveur de la santé et la sécurité des collaborateurs.

Le groupe de l'Artisanat a voté pour cette Résolution.